

**Première année commune des études de santé – PACES**  
**Rentrée universitaire 2018/2019**

**Inscriptions administratives**

**INSCRIPTIONS A FAIRE EN LIGNE :**

**PACES : à partir du 10 Juillet 2018 jusqu'au 24 Aout 2018**

**NOUVEAUTE**

**1) CONTRIBUTION VIE ETUDIANTE ET DE CAMPUS (C.V.E.C.). :**

« **Obligatoire** pour tous les étudiants, **y compris les BOURSIERS \***, inscrit en formation initiale dans un établissement d'enseignement supérieur.  
Sauf les étudiants dans le cadre des échanges internationaux (ERASMUS).

**\* BOURSIERS : 2 cas :**

- 1- Vous avez la notification de bourse conditionnelle = ne payent pas la CVEC
- 2- Vous n'avez pas la notification de bourse conditionnelle = payent la CVEC mais seront remboursés par le CROUS après régularisation



Avant l'inscription administrative et pour pouvoir être étudiant à l'université de Strasbourg, vous devrez **IMPERATIVEMENT** vous être acquitté de la **C.V.E.C.**

- **Connectez-vous au site du CROUS :**

[MesServices.Etudiant.gouv.fr](http://MesServices.Etudiant.gouv.fr)

**N.B. :** Il est **impératif** d'effectuer cette procédure

- ✓ montant forfaitaire de 90 euros
- ✓ « exonération » pour les 'boursiers

Après avoir réglé le montant demandé (et/ou enregistré votre « exonération » en qualité de « boursier »)



Vous pourrez obtenir **le document à télécharger**, sur lequel figurera :

- **le code permettant de procéder à l'inscription administrative à l'Université.**

## 2) INSCRIPTION ADMINISTRATIVE EN LIGNE :

**INSCRIVEZ-VOUS intégralement en ligne** : (paiement et dépôt des pièces justificatives)

➤ Inscription sur le site : [www.unistra.fr](http://www.unistra.fr)

a) **ACTIVEZ VOTRE COMPTE UTILISATEUR E.N.T. Unistra**  
pour pouvoir déposer les pièces justificatives (cf paragraphe D)

➤ Connectez-vous à l'adresse suivante :

Inscription sur le site : [www.ent.unistra.fr](http://www.ent.unistra.fr)

- 1) Cliquez sur « activation » en haut à droite et suivez les instructions
- 2) A la fin du questionnaire votre compte est activé
- 3) Un message vous indiquera votre adresse électronique universitaire et votre identifiant vous permettant de vous connecter à votre messagerie.

**N.B.** : Seule cette adresse sera utilisée par les services administratifs de la Faculté

### **RAPPEL DE L'E.N.T. (Environnement Numérique de Travail)**

- **IZLY** (restaurants universitaires) :  
Vous devrez impérativement activer votre compte Izly sur [www.izly.fr](http://www.izly.fr)  
Vous recevrez alors un mail d'activation sur votre boîte mail universitaire (ENT) vous permettant de confirmer votre inscription à Izly et contenant votre code secret temporaire.
- **EMPLOIS DU TEMPS (ADE)** – dans l'E.N.T. (environnement numérique de travail),  
veuillez consulter « mon emploi du temps » :

**IMPORTANT** : dans l'onglet « Mon dossier » de l'ENT, choisir ce que vous souhaitez afficher dans  
« Personnalisation de l'emploi du temps » sinon votre fenêtre risque de rester vide...

**Merci de signaler tout problème concernant l'accès à l'emploi du temps :**

- soit en remplissant un [Formulaire en ligne](#) (accessible également depuis l'onglet « Assistance » en page d'accueil de l'ENT)
- soit par courrier électronique à : [support@unistra.fr](mailto:support@unistra.fr)
- soit par téléphone au : 03.68.85.43.21 (54321 depuis un poste en interne)

Pour l'ENT voir : [Aide à l'utilisation de l'ENT de l'Université de Strasbourg](#)

**b) DEPOSEZ VOS PIÈCES JUSTIFICATIVES**



Formats acceptés :

- Documents : **TOUT FORMAT (pdf / png / jpeg)**
- **Photo d'identité : UNIQUEMENT JPEG**

La photo respectera les normes d'une photo d'identité classique.

Vous vérifierez que les documents soient lisibles après numérisation, les pièces illisibles ne seront pas acceptées.

**c) CERTIFICAT DE SCOLARITE ET JUSTIFICATIFS**

Dès l'inscription validée, vous pourrez éditer vos justificatifs via votre E.N.T. (environnement de travail UNISTRA), cf paragraphe n°1

**N.B. :** Onglet : « Mon dossier » >> « JUSTIFICATIFS de scolarité » >> « Certificat de scolarité »


## DEMANDE D'ANNULATION D'INSCRIPTION AVANT LE 31 OCTOBRE 2018

Cette annulation permet de ne pas comptabiliser cette inscription qui est limitée à deux inscriptions autorisées (2<sup>e</sup> inscription au titre d'un redoublement immédiat autorisé ou avec un an d'interruption.)

**IMPORTANT** : Toute inscription à l'Université de Strasbourg est annuelle et définitive.

La demande d'annulation d'inscription doit :

- Etre déposée au bureau n°2 ou
- Envoyée par mail : [med-bureau2@unistra.fr](mailto:med-bureau2@unistra.fr)

 **Tout dépôt au-delà de cette date ne sera pas prise en compte et l'inscription restera effective.** 

**A NOTER QU'EN MEDECINE, IL N'Y A PAS D'INSCRIPTION PEDAGOGIQUE**

**Assistance inscriptions permanence été**

du 05 juillet au 21 septembre 2018

**CONTACT UNIQUEMENT PAR MAIL**

[med-bureau2@unistra.fr](mailto:med-bureau2@unistra.fr)

- Date de Rentrée : **le lundi 10 septembre 2018 à 8h00**

## A) DISTRIBUTION DES CARTES D'AMPHITHEATRE

Date : <b>Vendredi 07 Septembre 2018</b> dans le HALL de la FACULTE DE MEDECINE 4 rue KIRSCHLEGER
➤ Uniquement les « <b>PRIMANTS</b> » : <b>matin</b> à partir de 9h00 jusqu'à 13h00
➤ Uniquement les « <b>REDOUBLANTS</b> » : <b>après-midi</b> à partir de 14h00 jusqu'à 16h30

**N.B.** : Si vous n'avez pas pu vous présenter le vendredi 07/09/2018, vous pourrez retirer la carte d'amphithéâtre au bureau n°2 (cf horaires au paragraphe ci-dessous) :

**N.B.** : Les étudiants doivent émarger la liste confirmant le retrait de la carte sur **présentation de leur carte d'identité**. Elle pourra être donnée à une tierce personne sur présentation d'une procuration écrite.

**ATTENTION** : La carte d'Amphi n'est **délivrée qu'une « unique » fois** à chaque étudiant (personnellement).

- En cas de perte ou d'oubli, il sera nécessaire de venir chaque jour, retirer au bureau n°5 (secrétariat de la scolarité)- Rdc- un « laissez-passer » d'une durée de validité de 1 à 5 jours 'maximum'.

## B) DISTRIBUTION DES CARTES D'ETUDIANTS

### UNIQUEMENT « PRIMANTS »

1) Si vous **n'avez jamais été inscrit à l'Université de Strasbourg** la distribution est prévue :

Date : **Le Vendredi 21 Septembre 2018 Après-midi**

à partir de 13 heures 15 jusqu'à 16 heures 30

selon la répartition suivante :

- de A – K : au Petit Amphi
- de L à Z : au Grand Amphi

Votre **carte PASS Campus (carte étudiante)** ne sera disponible qu'après finalisation de votre dossier d'inscription en ligne :

- Après la réception des pièces justificatives exigées en ligne
- Encaissement de votre paiement (CB) des droits de scolarité

**ATTENTION** : Il vous est rappelé que vous devez **IMPERATIVEMENT** vous munir :

- du document « **original de relevé de notes (ou du diplôme) de baccalauréat** » qui vous sera restitué, après "estampillage" du verso.

Cette carte, de format « carte bancaire », comportera la photo numérisée de l'étudiant, d'où l'importance de donner une très bonne photographie (format 2,5 x 3,5 cm), sans surcharges qui sera scannée puis numérisée. Les anciennes photographies ou de petit format ne seront pas acceptées. Au verso de la photo, vous devrez écrire vos nom et prénom et l'année d'études 2018-2019.

Cette carte sera pluri-annuelle puisqu'elle sera réutilisée durant trois années. Cette carte vous servira également de monnaie pour certains organismes et prestations, ainsi que de carte d'accès aux bibliothèques.

## UNIQUEMENT « REDOUBLANTS »

ou

## ETUDIANTS DEJA INSCRITS A L'UDS EN 2016-17 OU EN 2017-2018

2) Si vous avez **été inscrit à l'Université de Strasbourg en 2016-2017 ou 2017-2018 (y compris hors PACES)** et que vous avez déjà reçu une « carte d'étudiante » de l'Université de Strasbourg :

Date : **Le Vendredi 05 octobre 2018, Matin**  
à partir de 9h00 et jusqu'à 11h00  
au Petit et/ou au Grand Amphi de la Faculté  
4 rue Kirschleger  
La salle sera précisée ultérieurement par voie d'affichage

Votre **sticker « 2018-2019 »** ne sera disponible qu'après finalisation de votre dossier d'inscription en ligne :

- Après la réception des pièces justificatives exigées en ligne
- Encaissement de votre paiement (CB) des droits de scolarité

Inutile de nous fournir une photo.  
Cette carte est valable durant 3 années.

### **Sites web : informations à consulter :** (mises à jour régulièrement)

Faculté de médecine : <http://medecine.unistra.fr>

Onglet : Formation - PACES (fascicule complet)

***RAPPEL** : les horaires des cours ; des TD ; des TP et des examens sont à consulter sur l'emploi du temps de l'E.N.T.*

Faculté de pharmacie : <http://pharmacie.unistra.fr>

Faculté d'odontologie : <http://chirurgie-dentaire.unistra.fr>

### **Courriels**

Faculté de médecine : [med-bureau2@unistra.fr](mailto:med-bureau2@unistra.fr)

Faculté de pharmacie : [pharma-scolarite@unistra.fr](mailto:pharma-scolarite@unistra.fr)

### **Horaires du Bureau 2**

**Fermé en Août** | **Septembre** : du Lundi au Jeudi : 09h à 11h et 14h à 16h  
Vendredi : 09h00 à 11h00 **Fermé l'après-midi**